

7.3.3 Autorisations financières

TABLEAU RÉSUMÉ DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES ET DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE EXISTANTES

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation	Montant nominal maximum autorisé	Utilisation en 2024
Rachat et annulation d'actions			
Achat par la Société de ses propres actions (AGO 14 mai 2024, 16 ^e résolution)	13 novembre 2025 (18 mois)	10 % des actions existantes au 1 ^{er} janvier 2024 (soit 8 494 095 actions)	1 267 494 actions (soit 1,49 % du capital social)
Réduction du capital social par annulation d'actions autodétenues (AGM 10 mai 2023, 25 ^e résolution)	9 juillet 2025 (26 mois)	10 % du capital par période de 24 mois	Néant
Émission de titres de capital			
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) (AGM 10 mai 2023, 15 ^e résolution)	9 juillet 2025 (26 mois)	Capital : 75 M€ Titres de créance : 1 Md€ et dans la limite du Plafond Global	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS, et, le cas échéant, octroi d'un délai de priorité par le Conseil d'Administration dans le cadre d'une offre au public (AGM 10 mai 2023, 16 ^e résolution)	9 juillet 2025 (26 mois)	Capital : 15 M€ Titres de créance : 1 Md€ et dans la limite du Plafond Global et du Sous-Plafond Global	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, avec suppression du DPS (AGM 10 mai 2023, 17 ^e résolution)	9 juillet 2025 (26 mois)	10 % du capital au jour de l'émission et dans la limite du Plafond Global et du Sous-Plafond Global	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire dans le cadre d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du DPS (AGM 10 mai 2023, 18 ^e résolution)	9 juillet 2025 (26 mois)	15 % de l'émission initiale et dans la limite du Plafond Global et le cas échéant, du Sous-Plafond Global	Néant
Fixation du prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du DPS (AGM 10 mai 2023, 19 ^e résolution)	9 juillet 2025 (26 mois)	10 % du capital par an et dans la limite du Plafond Global et du Sous-Plafond Global	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (AGM 10 mai 2023, 20 ^e résolution)	9 juillet 2025 (26 mois)	Capital : 10 % du capital par an Titres de créance : 1 Md€ et dans la limite du Plafond Global et du Sous-Plafond Global	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou d'apport ou autres (AGM 10 mai 2023, 21 ^e résolution)	9 juillet 2025 (26 mois)	75 M€ et dans la limite du Plafond Global	Néant
Plafond global des augmentations de capital et émission de titres d'emprunt avec maintien ou suppression du DPS (AGM 10 mai 2023, 22 ^e résolution)	9 juillet 2025 (26 mois)	Capital : 75 M€ est le plafond maximum global commun aux 15 ^e à 21 ^e résolutions approuvées par l'AGM du 10 mai 2023 (le « Plafond Global ») Capital : 15 M€ est le plafond commun applicable aux émissions réalisées sans DPS (le « Sous-Plafond Global »)	-
Émissions réservées aux salariés et dirigeants			
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise de la Société et de son Groupe (AGM 10 mai 2023, 23 ^e résolution)	9 juillet 2025 (26 mois)	3 % (ou 0,5 % concernant les dirigeants mandataires sociaux) du capital au jour de l'attribution et dans la limite du Plafond Global	451 600 actions gratuites conditionnelles ont été attribuées en 2024 soit 0,53 % du capital
Attribution gratuite d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux (AGM 10 mai 2023, 24 ^e résolution)	9 juillet 2026 (38 mois)		

7

TABLEAU RÉSUMÉ DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES DONT LE RENOUVELLEMENT EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 MAI 2025

Le tableau ci-après présente les autorisations financières soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2025.

√ Pour plus de détails, voir section 8.2.7 du chapitre 8.

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation	Montant nominal maximum autorisé
Rachat et annulation d'actions		
Achat par la Société de ses propres actions (15 ^e résolution)	12 novembre 2026 (18 mois)	10 % des actions existantes au 1 ^{er} janvier 2025 (soit 8 494 095 actions)
Réduction du capital social par annulation d'actions autodétenues (25 ^e résolution)	12 juillet 2027 (26 mois)	10 % du capital par période de 24 mois
Émission de titres de capital		
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) (16 ^e résolution)	12 juillet 2027 (26 mois)	Capital : 75 M€ Titres de créance : 1 Md€ et dans la limite du Plafond Global
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS, et, le cas échéant, octroi d'un délai de priorité par le Conseil d'Administration dans le cadre d'une offre au public (17 ^e résolution)	12 juillet 2027 (26 mois)	Capital : 15 M€ Titres de créance : 1 Md€ et dans la limite du Plafond Global et du Sous Plafond Global
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, avec suppression du DPS (18 ^e résolution)	12 juillet 2027 (26 mois)	10 % du capital au jour de l'émission et dans la limite du Plafond Global et du Sous-Plafond Global
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire dans le cadre d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du DPS (19 ^e résolution)	12 juillet 2027 (26 mois)	15 % de l'émission initiale et dans la limite du Plafond Global et le cas échéant, du Sous-Plafond Global
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (20 ^e résolution)	12 juillet 2027 (26 mois)	Capital : 10 % du capital par an Titres de créance : 1 Md€ et dans la limite du Plafond Global et du Sous Plafond Global
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou d'apport ou autres (21 ^e résolution)	12 juillet 2027 (26 mois)	75 M€ et dans la limite du Plafond Global
Plafond global des augmentations de capital et émission de titres d'emprunt avec maintien ou suppression du DPS (22 ^e résolution)	12 juillet 2027 (26 mois)	Capital : 75 M€ est le plafond maximum global commun aux 16 ^e à 21 ^e résolutions (le « Plafond Global ») Capital : 15 M€ est le plafond commun applicable aux émissions réalisées sans DPS (le « Sous-Plafond Global »)
Émissions réservées aux salariés et dirigeants		
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise de la Société ou de son Groupe (23 ^e résolution)	12 juillet 2027 (26 mois)	3 % (ou 0,5 % concernant les dirigeants mandataires sociaux) du capital au jour de l'attribution et dans la limite du Plafond Global
Attribution gratuite d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux (24 ^e résolution)	12 juillet 2028 (38 mois)	

Autres titres

La décision d'émettre des obligations ordinaires relevant de la compétence du Conseil d'Administration, ce dernier a, le 14 mai 2024, conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce, délégué au Directeur Général tous pouvoirs aux fins d'arrêter les modalités et de réaliser de telles émissions,

notamment dans le cadre du programme *Euro Medium Term Note* (« EMTN ») de la Société, dans un délai d'un an et dans la limite d'un montant nominal maximum annuel de 1,5 milliard d'euros et d'un montant nominal maximum par opération de 600 millions d'euros. Il sera proposé au Conseil d'Administration du 13 mai 2025 de procéder au renouvellement de cette délégation au profit du Directeur Général.